



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le groupe technique BPJEPS AAN répondant à la commande du ministère des Sports visant à réformer le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports des Activités Aquatiques de la Natation semble achever ses travaux ce 31 janvier 2020.

Les organisations syndicales et professionnelles représentatives des salariés, CGT Services publics, SNPMNS, FERC-CGT, FMNS, UFICT-CGT Services publics et FO confirment que la familiarisation et l'apprentissage de la nage et des Activités Aquatiques et de la Natation sont bien des priorités nationales.

Cependant, le toilettage commandé par le ministère des Sports s'appuie pour l'essentiel à l'intégration de « l'aisance aquatique 4/5/6 ans », priorité de Madame la ministre des Sports.

Pourtant, ces contenus pédagogiques font déjà partie intégrante des formations professionnelles des DEMNS, BEESAN, BPJEPS AAN et formations universitaires UE SSMA donnant titre de MNS. C'est d'ailleurs une reconnaissance majeure des employeurs publics que sont les collectivités locales et des personnels de la filière sportive (ETAPS – CTAPS)

Alors que nos organisations professionnelles représentatives alertent depuis de nombreuses années les pouvoirs publics sur la place des activités aquatiques et la sécurisation de leurs encadrements, cette proposition ne résorbera malheureusement pas le manque important de professionnels MNS.

Nous revendiquons :

- *La mise en place d'un plan d'urgence national pour la formation de 5 000 Maîtres-Nageurs Sauveteurs pour développer la familiarisation, l'apprentissage de la nage, jusqu'au sauvetage et lutter globalement contre les noyades.*
- *Le renforcement du rôle du Maître-Nageur Sauveteur dans l'enseignement de la natation scolaire de la maternelle au collège (priorité pour les 3 cycles).*
- *La réintégration de l'article D 322-15 du Code du sport qui renforçait la qualification nécessaire pour enseigner les activités aquatiques et de natation, ainsi que la sécurité et la surveillance des établissements de baignade.*

- *La revalorisation des salaires afin de rendre attrayante la profession face aux responsabilités, la pénibilité, les Troubles Musculo-Squelettiques.*
- *L'initiation à la prudence et la prévention contre la noyade dès la maternelle.*
- *L'accentuation du nager-sauver (être capable de se sauver et de sauver les autres).*
- *Un plan ambitieux de l'apprentissage de la nage en partenariat avec :*
 1. *Les Collectivités territoriales*
 2. *L'Education nationale*
 3. *Le monde professionnel*
- *La mise en place d'un plan d'urgence de soutien des collectivités locales afin de répondre aux besoins de toute la population (construction, réhabilitation, adaptation des équipements et développement des pratiques sportives).*
- *Le respect du code du travail en matière de sécurité en reconnaissant que les piscines et bassins écoles soient des locaux à pollution spécifique où l'activité physique pratiquée impose un débit minimum d'air neuf de 60m3/heure/occupant.*
- *La formation de tout le personnel de la piscine au secourisme dans le cadre du POSS en plus des Maîtres-Nageurs Sauveteurs.*
- *L'application de la Convention Collective Nationale du Sport à toutes les structures, gérants, encadrant les activités physiques et sportives.*
- *L'application de la Convention Collective Nationale du Sport pour l'enseignement des APS et les formations professionnelles initiales et continues aux métiers du sport.*

Fait à Paris le 05/02/2020

CONTACTS

Claire LEGER SNPMNS : contact@snpmns.org

SOUPLET Herve CGT-SP : herve.souplet@orange.fr

Jean Michel LAPOUX FMNS : fmns@numericable.fr

Stéphan MEYER FO : head_coach@hotmail.fr

Dany RANGGEH FERC FERC-CGT : dany.ferc.cgt@gmail.com